COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

DÉLIBERATION N° 2026-11-066

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présent(s) :26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) 3

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le cinq novembre deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 23 octobre 2026 complétée le 28 octobre 2026

Membres présents en séance :
Eric LARDON, Armand LULKA, Hélène DE SIMONE, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Romain DUINAT, Florence GAVARD, Rene TETE, Christiane CLUZEL, Patrice BRAUD, Dominique THIOLERE, Francois DELESTRADE, Martine CHARLES, Eric VIOLLET, Jérôme VARAGNAT, Armando FALCIONI, Raphael GABION, Marie-Pierre SEON, Isabelle ROIRE, Stephanie JAILLET, Corinne VERDIER, Carole MAUVIN, Arnaud CENZATO, Christophe KRISTIDES, Morgane LAFARGE, Alexandre KARAGUEUZIAN

Membre(s) absent(s) excusé(s) :
Odile PHILIPPON, Margot SOLVIGNON, Charlène ROSNOBLET

Membre(s) ayant donné un pouvoir :
Odile PHILIPPON pouvoir à Christiane CLUZEL, Margot SOLVIGNON pouvoir à Charlotte DEGUIN, Charlène ROSNOBLET Pouvoir à Patrick AIVAZIAN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Madame Marie Pierre SEON ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : LOGEMENT COMMUNAL SITUE 3 RUE D'OUTRE L'EAU – MODALITES DE LOCATION - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202566-20261105-2026-11-066-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 12/11/2026
Publication : 12/11/2026

La commune de Saint Marcellin en Forez est propriétaire d'un logement de type F3, d'une surface de 57,20 m², situé à l'Espace Barnier, au 3 rue d'Outre l'Eau.

Cet appartement est destiné à la location.

A la suite de la dernière location qui s'est terminée le 15 octobre 2017, ce logement a été utilisé pour différents usages : accueil d'ukrainiens, utilisation par les services municipaux.

N'étant plus occupé actuellement, il est proposé de le remettre en location aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel : 400 € chauffage compris, Paiement à échoir ;
- Modalités de révision annuelle : à chaque date anniversaire du bail en se basant sur l'indice sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) ;
- Charges mensuelles aux frais réels (eau et ordures ménagères) avec versement d'une provision mensuelle de 40 € ;
- Dépôt de garantie : un mois de loyer hors charges.

La transaction prendra la forme d'un bail de location, régi par la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres décide de :

- Mettre en location le logement communal de type F3, d'une surface de 57,20 m², situé à l'Espace Barnier, au 3 rue d'Outre l'Eau, selon les modalités définies ci-dessus.

- Autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer le bail, à instruire les dossiers des locataires, à signer les éventuels avenants, et à prendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'exécution de la location.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 6 NOVEMBRE 2026

Le Maire,

Eric LARDON

Le Secrétaire de séance

Marie-Pierre SEON